



## Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013

# Poursuite de la baisse du nombre des exploitations, mais à un rythme ralenti

*Les tendances observées en 2010 lors du dernier recensement se confirment : diminution du nombre d'exploitations, mais à un rythme plus faible que celui de la décennie précédente et inférieur à celui observé au niveau national, poursuite du renforcement du poids économique de la région, augmentation de la part des exploitations dites moyennes et grandes ainsi que des très grandes et baisse de la main-d'œuvre permanente. Enfin, le déclin régulier de l'exploitation individuelle au profit des formes sociétaires se poursuit.*

Le nombre des exploitations continue de diminuer en Bretagne : 32 300 en 2013, contre 34 500 en 2010. Toutefois le rythme annuel, 2,1 %, ralentit par rapport à la période 2000-2010 où il s'établissait à 3,9 %. Chaque département breton est concerné avec un taux variant entre 1,6 % dans les Côtes-d'Armor et 2,4 % dans le Morbihan. Dans les autres régions françaises, si l'évolution est analogue, en revanche la baisse est désormais plus importante qu'en Bretagne avec un taux annuel de disparition de 2,9 %, contre 2,7 % entre 2000 et 2010.

### SAU totale stable et SAU moyenne en hausse

Au niveau régional, ainsi que dans chacun des quatre départements, l'évolution de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) n'est pas significative. Corollaire de la stabilité de la surface totale et de la baisse du nombre des exploitations, la surface moyenne continue de croître passant de 48 ha en 2010 à 51 ha en 2013. Cette augmentation s'effectue toutefois à un

rythme annuel désormais moins important : 2,2 %, contre 3,7 % entre 2000 et 2010. Cette hausse est plus prononcée dans les autres régions où la surface passe de 56 ha à 62 ha, soit un taux annuel de 3,7 %. L'importance des productions hors-sol en Bretagne explique ce phénomène.

La quasi-stabilité de la surface totale et la diminution homothétique du nombre des exploitations ne s'accompagne pas pour autant d'une augmentation de la concentration des terres. En effet, les surfaces libérées semblent se redistribuer de manière similaire entre les exploitations. Ainsi, l'indice de Gini, indicateur usuel de concentration, demeure stable depuis le dernier recensement, aux alentours de 0,48 (cf. graphique page 2).

La moitié des exploitations, en l'occurrence les plus petites par la surface, avec au plus 44 ha en 2013, contre 41 ha en 2010, ne détiennent que 16 % de la surface totale agricole de la région. À l'autre extrémité, les unités d'au moins 81 ha détiennent la moitié des terres agricoles et représentent

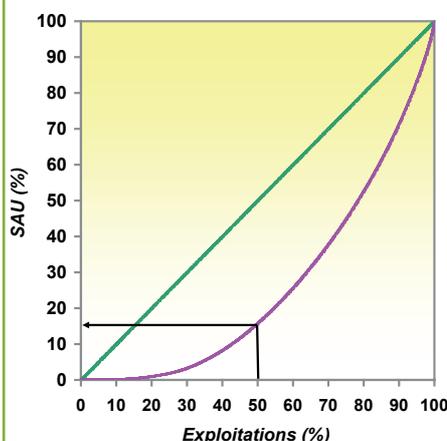
### Caractéristiques des exploitations bretonnes en 2013 selon leur taille

Taille de l'exploitation*	Nombre	Part (%)	SAU (ha)	Part (%)	SAU moy. (ha)	PBS (en milliers d'euros)	Part (%)	PBS moy. (en €)	Unité de Travail Annuel	Part des UTA (%)	UTA moyenne	PBS/UTA (en €)
<b>Petites</b>	6 890	21,3	66 899	4,1	9,7	57 400	0,9	8 331	4 134	7,1	0,6	13 884
<b>Moyennes</b>	6 282	19,4	235 714	14,3	37,5	370 162	5,5	58 928	7 984	13,7	1,3	46 361
<b>Grandes</b>	19 177	59,3	1 341 052	81,6	69,9	6 265 741	93,6	326 726	46 354	79,2	2,4	135 171
<i>dont Très grandes</i>	2 974	9,2	239 351	14,6	80,5	2 639 923	39,4	887 694	11 679	20,0	3,9	226 036
<b>Total</b>	<b>32 349</b>	<b>100,0</b>	<b>1 643 665</b>	<b>100,0</b>	<b>50,8</b>	<b>6 693 303</b>	<b>100,0</b>	<b>206 909</b>	<b>58 472</b>	<b>100,0</b>	<b>1,8</b>	<b>114 469</b>

\*Voir définitions en Méthodologie page 4

Source : Agreste, enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

## Concentration de la SAU des exploitations en Bretagne



Source : Agreste, enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

### Lecture du graphique

Le graphique ci-dessus représente pour chaque pourcentage d'exploitations classées par ordre croissant de SAU le pourcentage de surfaces détenu correspondant. On lit ainsi que la première moitié des exploitations, celles dont la SAU est la plus faible, détiennent seulement 16 % environ des surfaces. Si la répartition de la SAU était parfaitement égalitaire, le dixième des exploitations détiendrait le dixième des surfaces, la moitié des exploitations détiendrait la moitié des surfaces, etc. Dans ces conditions, la courbe correspondante coïnciderait avec la première bissectrice (en vert sur la figure). La distribution observée ici figure en rose. La surface comprise entre les deux courbes témoigne de l'écart entre la situation dite égalitaire et celle observée. Afin d'obtenir un indice variant entre 0 et 1 cette différence est multipliée par deux, la valeur 0 correspond à la situation dite égalitaire (les deux courbes sont confondues) et la valeur 1 à une inégalité maximale. L'indice est ici égal à 0,48. L'appréciation de la valeur prise par cet indice demeure dans une certaine mesure subjective. Il est surtout utilisé afin de comparer les évolutions temporelles d'une même répartition ou des distributions distinctes à un même instant.

à peine le quart des exploitations. La baisse du nombre des exploitations touche surtout les petites. La chute est en effet particulièrement prononcée entre 30 et 50 ha (-17 % entre 2010 et 2013) et un peu moins importante en deçà de 30 ha (-10 %).

En revanche, le mouvement s'inverse à partir de 80 ha (+9 %). Il est particulièrement important à partir de 100 ha où le nombre d'exploitations augmente de 12 %. Ces

unités détiennent désormais plus du tiers de la surface agricole régionale pour une moyenne de 136 ha alors qu'elles ne représentent que 13 % des exploitations.

### L'importance du hors-sol

En raison de l'importance de l'élevage hors-sol dans la région, la surface ne constitue pas le critère le plus discriminant dans la caractérisation de l'agriculture bretonne. En effet, alors que la Bretagne ne rassemble que 7 % des exploitations et 6 % de la surface agricole, elle détiend près de 12 % de la Production Brute Standard (PBS) nationale, mesure usuelle du potentiel de production.

La situation est encore plus marquée en termes de moyenne par exploitation : avec une croissance de 15 % entre 2010 et 2013, la PBS bretonne (207 000 euros) dépasse de 75 % celle des autres régions. La presque totalité de la hausse est due à l'adoption d'un nouveau mode de valorisation dans le calcul de la PBS. En effet, les résultats actuels sont calculés à partir des coefficients 2010 pour la PBS, en conformité avec la méthodologie utilisée par Eurostat (cf. encadré méthodologique page 4). La PBS en 2013 résulte ainsi de la conjonction de deux facteurs distincts : un effet « volume » reflétant l'évolution du potentiel de production physique et un effet « prix » lié à l'actualisation des coefficients de valorisation traduisant l'évolution des prix. Ainsi, les coefficients 2013 reposent sur l'évolution des prix entre 2008 et 2012, période marquée par des hausses importantes notamment entre 2010 et 2012. La hausse de 8 % de la PBS 2013 repose donc sur deux mouvements de sens contraire : une baisse en volume de 5 % contrebalancée par une hausse de 14 % en prix.

### Augmentation de la part des exploitations moyennes et grandes

La baisse de 6 % du nombre des exploitations entre 2010 et 2013 masque une évolution différenciée selon la dimension économique. Entre 2010 et 2013, l'effectif des petites exploitations, caractérisées par une PBS inférieure ou égale à 25 000 euros, décline de 19 %. En 2013, une exploitation sur cinq est classée petite, contre une sur quatre en 2010. Elles détiennent moins de 1 % du potentiel économique régional. L'adoption du mode de calcul de la PBS n'est pas sans incidence sur cette évolution.

Ainsi, 11 % des petites exploitations en coefficients 2007 franchissent la barre des 25 000 euros en coefficients 2010. Les mouvements en sens inverse sont quant à eux non significatifs. La baisse du nombre des petites exploitations est cependant bien réelle et touche 9 % d'entre elles.

En revanche, pour les exploitations moyennes et grandes (de 25 000 à 100 000 euros de dimension économique pour les moyennes et au-delà de 100 000 euros pour les grandes), la baisse est de 2 % sur la même période. Désormais en Bretagne, 79 % des exploitations appartiennent à cette catégorie, contre 67 % dans les autres régions françaises.

Enfin, l'effectif des très grandes exploitations (PBS à partir de 500 000 euros) augmente de 19 %. Près de 3 000 unités sont classées dans cette catégorie. Ce résultat provient de la hausse des coefficients de valorisation adoptés. En coefficients 2007, leur nombre n'évolue pas. Leur dimension économique moyenne s'élève à 887 700 euros, en augmentation de 4 % par rapport à 2010. Avec seulement 9 % des effectifs, elles disposent maintenant de près de 40 % du potentiel régional.

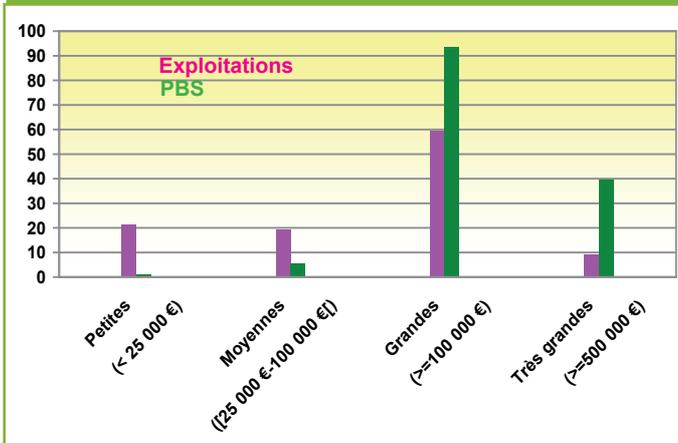
Tout comme pour les surfaces, bien que la dimension et le nombre des plus grandes unités se renforcent, cette croissance semble se produire sans augmentation simultanée de la concentration de la PBS, l'indice de Gini demeurant stable aux alentours de 0,58.

### Prédominance des productions laitière et hors-sol en Bretagne

L'élevage bovins lait et les productions hors-sol, porcines et avicoles, demeurent d'un point de vue économique les principales orientations de la région (70 % de la PBS).

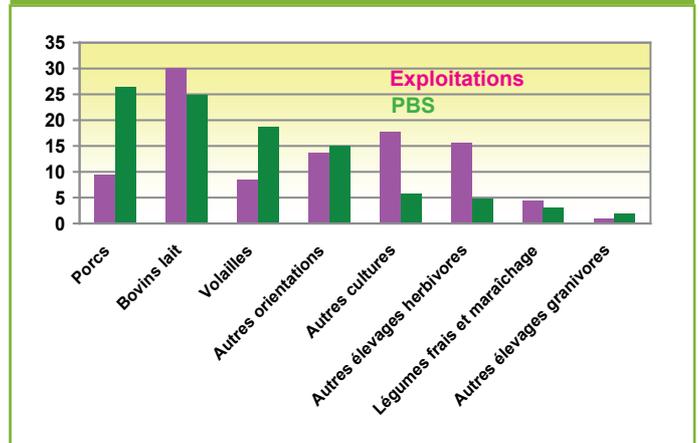
Avec un peu plus de 750 000 têtes, la Bretagne détiend 20 % du troupeau laitier français dont près des trois quarts appartiennent aux exploitations spécialisées en lait. **L'orientation laitière** représente 30 % des exploitations et 25 % de la dimension économique de la région. Leur nombre a baissé de 5 % entre 2010 et 2013. Elles assurent 69 % du potentiel de production bovins lait de la région. France entière, elles représentent le cinquième des exploitations laitières et un peu moins du quart de la PBS nationale de l'orientation. La modification des coefficients de référence dans le calcul de la PBS exerce une incidence minime sur l'orientation.

## Répartition des exploitations et de la PBS selon le type d'exploitation (en %)



Source : Agreste, enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

## Répartition des exploitations et de la PBS selon l'orientation technico-économique (en %)



Source : Agreste, enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

Dans la presque totalité des cas, il s'agit d'exploitations moyennes et grandes avec une dimension économique moyenne de 171 000 € toutes unités confondues.

Dans 83 %, des cas, ces unités dépassent le seuil de 100 000 euros de PBS. Cependant, moins de 1 % d'entre elles atteignent le seuil des très grandes unités, soit 500 000 euros de dimension économique.

La surface moyenne, 72 ha, est légèrement inférieure à celle observée au niveau national (83 ha).

Concernant le **cheptel porcin**, la Bretagne détient un peu plus de la moitié de la capacité totale d'élevage nationale aussi bien en truies, en post-sevrage qu'en engraissement.

Quant aux 3 000 exploitations spécialisées en production porcine, composées aux deux tiers de naisseurs-engraisseurs, elles détiennent 595 000 places en truies, soit près de 90 % des capacités truies de la région, 88 % en post-sevrage (2,2 millions de places) et 78 % en engraissement (3,9 millions de places). Elles représentent désormais 10 % des exploitations de la région et assurent 84 % de la PBS porcine. Leur effectif baisse de près de 9 % entre 2010 et 2013. L'adoption des nouvelles règles de calcul de la dimension économique ne modifie qu'à la marge le classement de ces exploitations. Ces unités représentant 55 % des exploitations porcines françaises, sont classées presque exclusivement moyennes et grandes. Elles détiennent 26 % du potentiel économique régional et 61 % du potentiel national de cette orientation. Leur PBS moyenne de 576 300 euros augmente de 35 % en trois ans (hausse de seulement

7 % en coefficients de 2007). De plus, près de la moitié d'entre elles appartiennent désormais aux très grandes unités avec une dimension moyenne de 905 800 euros et assurent presque les trois quarts de la dimension économique de l'orientation.

En **aviculture**, la Bretagne détient 45 % de la capacité totale d'élevage de poules pondeuses avec 37,3 millions de places et 29 % de la surface totale dévolue à la production de volailles de chair (4,9 millions de m<sup>2</sup>).

Au niveau régional, le nombre des exploitations spécialisées en aviculture a baissé de 14 % entre 2010 et 2013. Avec 2 740 unités, elles représentent maintenant 8 % des exploitations bretonnes. Elles détiennent 86 % de la PBS avicole et 19 % du potentiel économique de la région avec une moyenne de 456 800 euros, soit 47 % de plus que la moyenne nationale. L'effet de l'adoption des coefficients actualisés dans le calcul de la PBS ne modifie l'orientation que de 5 % des unités. Ces mêmes unités appartiennent très majoritairement à l'univers des grandes exploitations, et même pour le tiers d'entre elles à celui des très grandes exploitations. Ces dernières avec une dimension économique moyenne de 987 000 euros représentent les deux tiers du potentiel économique de l'orientation avicole. Dans les autres régions, ce segment ne représente que 14 % des exploitations avicoles. Enfin, le degré de spécialisation apparaît très poussé dans la mesure où le nombre des exploitations combinant ponte et chair est très faible. En effet, 29 % d'entre elles sont spécialisées en ponte et 70 % en

production de volailles de chair.

### Près de 62 000 actifs permanents

Les exploitations agricoles bretonnes emploient 108 700 personnes, dont 61 900 de manière permanente, non nécessairement à temps complet et parmi lesquelles figurent 12 400 salariés.

Le nombre d'actifs permanents a baissé de 9 % entre 2010 et 2013, soit à un taux plus important que les exploitations. La main-d'œuvre permanente représente l'équivalent de 49 800 temps complets ou UTA (Unité de Travail Annuel ou équivalent d'un temps plein sur l'année), soit 85 % de la quantité totale de travail présente sur les exploitations.

La main-d'œuvre saisonnière représente 4 430 UTA. Enfin, les ETA (Entreprises de Travaux Agricoles), Cuma (Coopérative d'utilisation du matériel agricole), groupements et autres prestataires de service fournissent l'équivalent de 4 280 UTA.

Les chefs d'exploitation fournissent la part principale de la quantité totale de travail avec 44 % des UTA, soit en moyenne l'équivalent des quatre cinquièmes d'un temps complet. Les contributions les plus conséquentes proviennent ensuite à égalité des coexploitants (23 % des UTA totales avec en moyenne l'équivalent de 77 % d'un temps complet) et des salariés permanents incluant en 2013 les membres de la famille autre que celle du chef (18 % des UTA avec en moyenne 87 % d'un temps plein). Le nombre de salariés permanents n'augmente pas de manière significative depuis le dernier recensement. Toutefois, compte

## Méthodologie

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles permet de suivre les évolutions structurelles des exploitations entre deux recensements.

La diversité des productions et le développement des productions non liées au sol posent des limites à l'utilisation de la Surface Agricole Utilisée (SAU) pour mesurer la taille des exploitations. Afin de déterminer l'importance économique d'une exploitation, il est nécessaire de rendre homogène les différentes productions. Les éléments constitutifs, surfaces, effectifs ou capacités, sont valorisés selon des coefficients reflétant les valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur une période de référence. Le total correspondant constitue la Production Brute Standard (PBS).

En 2013, afin de se placer en conformité avec le règlement européen, les coefficients de valorisation retenus ont été actualisés, à l'inverse de la pratique antérieure qui consistait à ne pas les modifier entre deux recensements. La PBS 2013 est donc basée sur des prix résultants de la moyenne quinquennale observée sur la période 2008-2012 (appelés « coefficients 2010 », année médiane). Les résultats du recensement 2010 sont quant à eux fondés sur les « coefficients 2007 » (moyenne quinquennale 2005-2009).

En conséquence, les comparaisons effectuées entre les résultats 2010 et 2013 intègrent deux effets distincts : un effet « volume » reflète des évolutions physiques et un effet « prix » dérivant de l'actualisation des coefficients de valorisation.

Le concept de PBS permet ainsi le classement de chaque exploitation dans une catégorie selon sa dimension :

- les **petites exploitations** lorsque la PBS est inférieure à 25 000 € ;
- les **moyennes exploitations** dont la taille est comprise entre 25 000 € et 100 000 € ;
- les **grandes exploitations** au-delà de 100 000 €.

La PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Elle constitue un indicateur du potentiel de production hors subventions des exploitations, calculé en moyenne sur 5 ans. Bien qu'exprimée en euros, la PBS ne représente pas un chiffre d'affaires.

La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou les productions concernées dépasse les deux tiers du total.

tenu de la baisse du nombre d'exploitations, leur nombre par exploitation passe de 0,33 à 0,38 entre 2010 et 2013.

La main-d'œuvre présente met en valeur une production moyenne standard de 114 500 euros.

La presque totalité de la force de travail réside dans les exploitations moyennes et grandes. Les grandes unités, totalisent 79 % du travail présent. La mise en valeur du potentiel de production par unité de travail croît de manière continue avec la dimension de l'exploitation. Ainsi, en deçà de 25 000 euros, une UTA met en valeur en moyenne 13 900 euros, contre 135 200 euros à partir de 100 000 euros et 226 000 euros au-delà de 500 000 euros.

Les principales orientations de la région, bovins lait, porcins et aviculture totalisent plus de la moitié de la quantité totale de travail selon toutefois des configurations différentes. L'orientation bovins lait, en raison de son statut d'orientation principale dans la région représente 30 % des exploitations, 30 % de la main-d'œuvre, 6 % de la main-d'œuvre salariée et une

dimension par UTA légèrement inférieure à la moyenne régionale (95 700 euros, contre 114 500 euros).

Les orientations porcine et avicole se situent dans une configuration différente. Elles réunissent en effet respectivement 9 % et 8 % des exploitations, mais emploient 12 % et 10 % de la main-d'œuvre totale et le cinquième chacune de la main-d'œuvre salariée permanente. La dimension économique mise en valeur par unité de travail est respectivement de 260 500 euros pour la première et 210 200 euros pour la seconde.

### La moitié des exploitations en statut individuel

Le nombre des exploitations individuelles régresse de 15 % depuis le dernier recensement et réunit pour la première fois moins de 50 % des exploitations. Cette part est encore moins importante pour les exploitations moyennes ou grandes : 38 %. Les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) connaissent à l'inverse une croissance de 7 % depuis 2010 alors que le nombre des Gaec reste stable.

L'EARL constitue désormais la forme sociétaire dominante avec près du tiers des exploitations tous statuts confondus. Au sein des seules unités moyennes ou grandes, cette part monte à 37 % à égalité avec l'exploitation individuelle. Ce mode d'organisation semble privilégié dans certaines orientations, notamment par l'activité porcine où elle réunit plus d'une exploitation sur deux. Elle est également privilégiée par l'orientation laitière (40 %). En revanche, elle se situe bien en retrait dans l'orientation avicole avec moins d'une exploitation sur trois, loin derrière le statut individuel, toujours majoritaire avec 53 % des exploitations.

### Pour en savoir plus

Agreste Primeur - Juin 2015 - N°325 - « Enquête sur la structure des exploitations en 2013 - 450 000 exploitations agricoles en France métropolitaine ».

Agreste primeur - Novembre 2015 - N°327 « Enquête sur la structure des exploitations en 2013 - Les salariés contribuent à un tiers du travail agricole ».

Agreste, la statistique agricole



**Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**  
**Service régional de l'information statistique et économique**

15 avenue de Cucillé  
35047 Rennes cedex 9

Tél. : 02 99 82 22 30

Directeur : Philippe de Guenin  
Direction de la publication : Claire Chevin  
Rédaction en chef : Sylvie Lesaint  
Rédaction : Philippe Michel  
PAO : Srise, pôle diffusion  
ISSN : en cours  
Impression : Atelier Barbet de Jouy - Maaf  
© Agreste 2015